

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 14h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la vice-présidence de Serge Rigal.

Étaient présents : M. Didier Baudet, M. Hugues Delpierre, M. Vincent Labarthe (en visio), Mme Geneviève Lasfargues, M. Jean-Luc Mejecaze, Mme Caroline Mey Fau, M. Serge Rigal, M. Alfred Terlizzi.

Sans pouvoir délibératif : M Damien Jacques (service du Département) et Mme Perrine LAPORTE (service de la Région) en visio, Mme Catherine Le Rouzic (en visio) Mme Céline Malignon, directrice du syndicat mixte et Mme Clémence Vermot-Desroches chargée de mission d'interprétation du syndicat.

Étaient excusés : Mme Dominique Lenfant, M. Jean-Baptiste Jallet, M. Philippe Lasvaux, Mme Marie Pique et Mr Christophe Proença,

Est élu secrétaire de séance : Mme Mey-Fau Caroline

Nombre de délégués titulaires : 7

suppléants : 1

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 20 janvier 2023.

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, il n'y a pas eu de décision prise dans le cadre de ces délégations.

1.3 Poste d'assistant comptable et administrative

Afin de venir en appui de la directrice, un poste d'assistant administrative et comptable de 14h par semaine a été créé en 2017. Cela a donné lieu au recrutement de 2 agents pour 7h chacune (qui travaillent par ailleurs à la commune et au syndicat de l'eau), dont le contrat de 3 ans a été renouvelé en 2020.

Le besoin d'un agent pour assumer ce travail est pérenne, il y a lieu d'inscrire ce poste dans le tableau des emplois de la collectivité.

Il doit être précisé que ce temps de travail (14h/semaine) ne permet pas d'assurer toutes les tâches comptables et administratives, la directrice continue à en assumer une partie.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide :

- ✓ de créer un emploi d'assistant administratif et comptable à temps non complet (14h par semaine soit 14/35^{ème}) à compter du 31/03/2023 ;
- ✓ de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- ✓ d'inscrire au budget les crédits correspondants.

1.4 Création de postes saisonniers d'agent d'exploitation des parkings et d'agents polyvalents

Il est proposé de compléter l'équipe avec 4 saisonniers plus ou moins longs pour renforcer l'équipe en moyenne et surtout en haute saison comme en 2022.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide, du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants pour la saison 2023 :

- De créer à compter de Mars 2023, un poste saisonnier d'agent d'exploitation de parking de 7 mois de catégorie C, à temps complet,
- De créer à compter du 1er juillet 2023, 3 postes saisonniers d'agents polyvalents de catégorie C pour le soutien des agents d'exploitation, l'entretien des parkings, bâtiments et l'orientation des visiteurs pour une durée de 2 mois, à temps complet,
- D'ouvrir les postes correspondants,
- D'autoriser la présidente à signer les contrats avec les personnes retenues dès que les formalités administratives seront remplies.

* * *

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Préservation du patrimoine emblématique – point sur le programme

Dans le cadre de la réunion du 16 Février, Gaelle Duchêne, architecte du patrimoine missionnée par le syndicat mixte, a présenté le diagnostic et les premières propositions de restauration urgentes du parvis du sanctuaire. Sur cet espace classé monument historique, l'appréhension des services de la DRAC sera déterminant. Les éléments sont présentés en séance.

* * *

2.2 Schéma d'interprétation du site – point d'avancement

Signalétique et haltes interprétatives

L'équipe de scénographe, graphiste et spécialiste de l'interprétation, travaille sur le préprogramme de conception en lien avec les projets de renouvellement de la signalétique du diocèse.

Les arbitrages dans le cadre du dernier comité technique qui s'est tenu le 10 Février sont présentés en séance.

A l'occasion de la prochaine réunion du conseil syndical (3 avril), l'avant projet sera présenté dans son ensemble pour validation afin de pouvoir déposer la demande d'autorisation de travaux sur cette base.

La journée de rencontre dédiée à la définition de l'esprit des lieux s'est tenue le 24 janvier dernier. Ce temps de concertation a permis de mettre à plat certains traits communs à l'identité et de partager nos approches sensibles du site de Rocamadour et des vallées de l'Ouyse et de l'Alzou. Les synthèses graphiques de certains temps de la journée sont présentées en séance.

Le conseil syndical prend acte de l'avancée de ces projets.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 – Budget Principal

Le Syndicat regroupant la Commune de Rocamadour, le Département du Lot et la Région Occitanie, a pour objet la mise en œuvre des propositions émanant du « plan stratégique de développement et de gestion de Rocamadour » dans son volet restructuration du grand site, comprenant infrastructures d'accueil, réhabilitation du patrimoine et gestion des déplacements.

Les collectivités territoriales assurent le financement des investissements du Syndicat mixte et de ses charges de fonctionnement selon la répartition suivante :

- Commune de Rocamadour 10 %
- Région Occitanie 45 %
- Département du Lot 45 %

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2023 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2023.

Les premiers budgets 2007 à 2010 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration du schéma directeur, à une première sécurisation du site (falaise) et des patrimoines les plus en danger (grand escalier, chapelle Notre-Dame) tout en provisionnant les acquisitions stratégiques nécessaires aux futurs parkings et pré accueil.

De 2010 à 2020, les budgets successifs ont permis de provisionner les 6 M€ pour la piétonnisation du plateau tout en finançant les premiers travaux de la boucle de découverte au niveau de la cité (rénovation du chemin de croix et du chemin de ronde pour 1,46 M€).

Les budgets 2021 et 2022 ont été consacrés à la poursuite du programme de piétonnisation (bande piétonne route de Gramat, chemin de Lafajadou, compteurs piétons...), aux premières actions liées à l'interprétation (définition du schéma et lancement des haltes et signalétiques interprétatives), tout en provisionnant pour la réalisation des travaux de restauration du parvis du sanctuaire.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2023 en tenant compte des consignes de rigueur budgétaire émanant des membres.

BUDGET PRINCIPAL

➤ LE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

L'essentiel des tâches de préparation, concertation avec les habitants et professionnels et la coordination des acteurs est assuré par la directrice de site recrutée depuis 2013.

Depuis 2016, et jusqu'à août 2021, une chef de projet a conforté l'équipe pour assurer en régie le suivi des travaux de la corniche et des parkings. De Décembre 2021 à Novembre 2022, elle a poursuivi à temps partiel le suivi des projets liés à l'interprétation.

Depuis Mi 2017, deux agents à temps partiel (14h/ semaine en tout) confortent l'équipe du syndicat pour la soutenir sur les tâches comptables et administratives.

La mise en œuvre du volet interprétation du projet grand site nécessite de conforter l'équipe avec un chef de projet recrutée en octobre 2022.

De plus, afin d'organiser les données existantes de suivi de la fréquentation et des flux, l'équipe a été confortée avec un apprenti depuis septembre 2022, en charge de la création d'un observatoire et d'analyse de la fréquentation et le gestion des flux, utile à l'évaluation des politiques menées.

Au-delà du personnel propre au SMGS, une vaste équipe est mobilisée sur le projet grand site grâce à la mise à disposition gracieuse de personnels des collectivités membres. Il s'agit notamment des mises à disposition d'ingénierie qui permettent d'assurer certaines études préalables, la préparation et le suivi de certaines actions, voire la maîtrise d'œuvre de travaux.

Les charges de personnel pour 2023 sont stabilisées.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, papier...
- des charges liées à l'entretien des locaux,
- divers frais d'édition de documents, frais de réception des élus,
- des honoraires de conseil juridique,
- les charges et salaires du personnel,
- le fonds de concours à la commune pour la mise à disposition des agents municipaux,
- les frais liés aux conventions de services avec le centre de gestion,
- la cotisation à la Fdel pour la gestion et la maintenance des bornes de recharge électrique.

Pour ce qui est des charges de fonctionnement, en 2023, il sera encore nécessaire de prévoir des heures supplémentaires pour les 2 assistantes administratives comptables pour assurer le ; à ce jour 165 000€ sont inscrits pour les salaires et les charges.

Les autres travaux relèvent de l'investissement ; le reste des inscriptions est reconduit en l'état.

Le fonctionnement strict (hors virement à la section d'investissement et amortissements), est calé à **220 000 €** avec le chargé de mission interprétation, le chargé de mission observation et les assistants administratif et comptable, et induirait les participations suivantes :

- Région	45 % soit	99 000 €
- Département	45 % soit	99 000 €
- Commune	10 % soit	22 000 €

Recettes de fonctionnement

Comme l'an passé, les recettes des parkings permettent de soutenir les volets patrimoniaux et requalification du site du Projet grand site à hauteur de 110 000€. Cela se fait par deux biais :

- un reversement du budget annexe vers le budget principal permet de rembourser une partie des frais de fonctionnement du syndicat (la moitié du temps passé par la direction, le chargé de mission observation et les assistantes comptable et administrative, la moitié de certaines assurances et autres frais communs). Cela représente 55 000 € environ.
- Le versement par le budget parkings d'une redevance forfaitaire de 55 000€ au budget principal, sorte de loyer pour les parkings acquis dans le cadre du budget principal.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Deux scénarios ont été développés, selon les orientations budgétaires retenues :

- une participation égale à celle de 2022 et donc des participations statutaires qui s'élèvent à 950 000 € globalement (dont 600 000€ pour mener les investissements),
- ou bien une participation en baisse de 30% par rapport à 2022, donc des participations statutaires qui s'élèvent au total à 665 000€ dont 315 000€ pour mener les investissements).

DOB 2023 – HYPOTHESE 1 : même implication qu'en 2022

Budget global : 950 000 € Participation de la Commune : 95 000 € Participation de la Région : 427 500 € Participation du Département: 427 500 €	<i>Recettes de fonctionnement</i> Part Commune : 95 000 €	<i>Recettes d'investissement</i> Part Région : 300 000 €	<i>Dépenses d'investissement</i> ▪ Diag falaises 35 000€ ▪ Diag prévention incendie 10 000€ ▪ Diag vestiges hôpital 5 000€ ▪ Outil esprit des lieux 7 400€ ▪ Chemin Lafajadou 57 000€ ▪ Travaux sécu falaise 150 000€ ▪ Travaux vestiges hôpital 30 000€ ▪ Signal interprétation 82 000€ ▪ Vitraux sanctuaire 2 700€ ▪ Mur esplanade Michelet 140 000€ ▪ Travaux urgents parvis sanctuaire 255 000€ ▪ Travaux prévention incendie 15 000€ ▪ Imprévus 10 000€ ▪ Amortissement subventions 16 600€
	Part Région : 127 500 €	Part Région : 300 000 €	
	Part Département : 127 500 €	Part Dép¹ : 300 000 €	
	Recettes parkings* : 110 000 €	Amortiss² : 245 000 €	
	RF global 460 000 €	RI global 845 000 €	DI global 845 000 €

* : redevance de 55 000 € et ½ des salaires (direction+compta+admin) et des frais d'assurance et logiciels

DOB 2023 – HYPOTHESE 2 : -30%

Budget global : 665 000 € Participation de la Commune : 66 500 € Participation de la Région : 299 250 € Participation du Département: 299 250 €	<i>Recettes de fonctionnement</i> Part Commune : 66 500 €	<i>Recettes d'investissement</i> Part Région : 157 500 €	<i>Dépenses d'investissement</i> ▪ Diag falaises 35 000€ ▪ Diag prévention incendie 10 000€ ▪ Diag vestiges hôpital 5 000€ ▪ Outil esprit des lieux 7 400€ ▪ Travaux vestiges hôpital 30 000€ ▪ Signal interprétation 82 000€ ▪ Vitraux sanctuaire 2 700€ ▪ Mur esplanade Michelet 140 000€ ▪ Travaux urgents parvis sanctuaire – phase 1 192 000€ ▪ Imprévus 10 000€ ▪ Amortissement subventions 16 600€
	Part Région : 141 750 €	Part Région : 157 500 €	
	Part Département : 141 750 €	Part Dép¹ : 157 500 €	
	Recettes parkings* : 110 000 €	Amortiss² : 245 000 €	
	RF global 460 000 €	RI global 560 000 €	DI global 560 000 €

* : redevance de 55 000 € et ½ des salaires (direction+compta+admin) et des frais d'assurance et logiciels

M. Baudet explique que la commune n'avait pas prévu de maintenir une telle participation à partir du moment où les recettes des parkings viendraient soutenir les finances du syndicat mixte. La commune a des difficultés financières.

M Rigal fait part de la volonté de poursuivre l'effort soutenu d'investissement sur le site de Rocamadour afin de réaliser la restauration et mise en valeur du sanctuaire comme planifié au schéma directeur en 2010. Cela permettra de respecter le planning fixé et ainsi le projet de Rocamadour restera exemplaire.

M. Labarthe fait remarquer qu'une baisse de participation en 2023, il ne sera plus question de revenir à la participation initiale. Il souhaite maintenir le soutien financier au même niveau.

M Jacques souligne qu'une baisse de participation de 30% entrainerait non pas 285 000 de baisse d'investissement par an mais 570 000€ par an dans la mesure où le programme d'investissement concerne des monuments historiques classés (et peuvent prétendre à un soutien de 50% de la part du ministère de la culture).

L'impact d'une baisse de participation statutaire de 30% à partir de l'exercice 2023 se traduirait concrètement par un allongement du délai de réalisation du programme de restauration du sanctuaire.

Estimé à 4 millions dans le schéma directeur, sachant que 130 000€ sont provisionnés à ce jour, et que le soutien de l'état au titre des monuments historique dépend de l'engagement du maître d'ouvrage, il faudra 6 ans (au lieu de 3 ans) pour mener à bien ce volet du projet en autofinancement.

➤ **Les études**

Le diagnostic, la programmation et le suivi de la mise en sécurité incendie du sanctuaire sont proposés et impliquent une enveloppe de 10 000€.

En vue d'engager les travaux de cristallisation et de restauration des vestiges de l'hôpital saint Jean, il est proposé de budgéter 5 000 € pour confier la conception du projet à un maître d'œuvre.

➤ **Le patrimoine**

Par souci de sécurité pour le public et de préservation de ce patrimoine emblématique, des travaux de restauration des balustrades du parvis du sanctuaire et de l'escalier d'accès à la chapelle Notre Dame sont proposés. En complément de l'enveloppe de 132 000 provisionnée en 2022, 255 000€ sont provisionnés en ce sens.

Les travaux de restauration des vestiges de l'Hôpital pourraient être programmés pour une somme de 30 000€.

Les vitraux de la chapelle Saint Blaise nécessitent une restauration partielle, une enveloppe de 2700€ est provisionnée dans ce sens.

Les travaux de prévention contre l'incendie pour les bâtiments du sanctuaire pourraient être programmés avec une enveloppe de 15 000 €.

➤ **La sécurisation des falaises**

Le diagnostic périodique de l'ensemble des falaises doit être engagé sur 2023, le dernier ayant été réalisé en 2016. Une enveloppe de 35 000€ est provisionnée à cet effet.

L'entretien des dispositifs existants et les travaux de sécurisation prioritaires ne pourraient être programmés pour 2023 avec une enveloppe de 150 000€ à provisionner.

➤ **Les outils d'interprétation**

La signalétique et les haltes d'interprétation

Un complément de 82 000€ aux 298 000€ provisionnés l'an passé permettra de mener à bien ce volet du projet d'interprétation (conception et réalisation du mobilier et des capsules sonores).

La définition de l'esprit des lieux

Afin d'apporter une dimension sensible aux clés de découverte du site, la définition de l'esprit des lieux est envisagée sous la forme d'un livret dont la conception nécessite de mobiliser une enveloppe de 7 400€.

➤ **Les aménagements liés au cheminement**

Esplanade Michelet

Pour engager la dernière tranche de consolidation du mur de soutènement de l'esplanade Michelet (travées 5 7 et 8), une enveloppe de 140 000€ est provisionnée.

Chemin de Lafajadou

Afin de compléter le financement de ces travaux amorcé en 2022 avec une enveloppe de 240 000€, un complément de 57 000 € pourra être provisionné.

Une somme pour imprévus de 10 000 € est également à prévoir pour faire face à d'éventuels désordres sur le patrimoine emblématique ou la falaise.

Pour 2023, les besoins en investissement s'élèvent à 845 000€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2023 pour le budget principal et tranche sur le scénario d'investissement avec un maintien de la participation à la même hauteur qu'en 2022.

* * *

3-2- Débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe des parkings 2023

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2023 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2023.

Les 2 premiers budget 2019 et 2020 ont essentiellement été consacré aux travaux sur les 3 bâtiments de services et les 5 parkings.

Le budget 2021 a été consacré à finir les travaux et a été la première année de référence pour l'exploitation mais l'exploitation a été affectée par les périodes de restrictions de déplacement dûs aux mesures contre la pandémie. Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2023.

➤ LE FONCTIONNEMENT

Depuis Mi 2019, deux postes à temps complet annualisé constituent le noyau de l'équipe en charge des parkings. Les charges de personnel pour 2023 sont aussi élevées.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, fournitures ...
- des charges liées à l'entretien, l'assurance des bâtiments, et des parkings,
- les charges et salaires du personnel,
- des charges liées à la maintenance du système d'exploitation des parkings,
- le remboursement de la moitié des charges de personnel (direction/administration/comptabilité) au budget principal,
- le remboursement des frais de la Solveroc pour les sanitaires de la gare Aval qui deviennent gratuits,
- la redevance forfaitaire au budget principal,
- et les intérêts des emprunts.

Le fonctionnement strict est calé à 475 000 €, soit 383 000 € hors intérêt des emprunts.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Remboursement des emprunts

Il faudra cette année rembourser les emprunts contractés pour les travaux à hauteur de 194 400 €

Parking de la vallée

Pour restaurer la portion de mur de la berge au droit du pré de Pâques, il faudra une enveloppe de 15 000€.

Le remplacement des tuiles d'un des pans de toiture de Lafajadou s'impose, ce qui nécessite de provisionner 10 000€.

Parking des garennes

Pour assurer le renouvellement progressif de la truffière, une enveloppe de 5 000 € est nécessaire.

Parking du Garroustié

La réalisation d'une première tranche du mur de clôture en pierre sèche et la plantation de chênes pour renouveler la truffière représente une enveloppe de 16 000€.

Système d'exploitation des parkings

La modification du système d'interphonie et de certains éléments informatiques pour fiabiliser l'exploitation requière une enveloppe de 7 993€.

Pour 2023, les besoins en investissement sont donc de 194 400 €.

- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2023 pour le budget annexe des parkings.

Point n°4 : Questions diverses

4.1 Annulation de la délibération 2023-08

Deux erreurs matérielles sur la délibération n°2023-08, il est proposé d'annuler la délibération 2023-08 et de reprendre la suivante.

Période d'exploitation

Les vacances scolaires de Pâques démarrent cette année le samedi 8 Avril. Celles de la Toussaint se terminent le dimanche 4 Novembre.

Durant cette période, est prévu un évènement pour lequel la capacité d'accueil de nos parkings (environ 1200 places) n'est pas suffisante : les Montgolfiades le week-end du 23 et 24 Septembre 2022. Il est proposé que les 5 parkings soient gratuits pour ces 2 journées.

Deux autres évènements vont ponctuer la saison 2023 : le départ de la Transhumance Rocamadour-Luzech le mardi 11 avril depuis le pré de pâques qui jouxte le parking de la vallée, et la fête des fromages qui se déroule près du stade à l'Hospitalet le dimanche 28 Mai. Les parkings de la vallée (pour la transhumance) et de l'Hospitalet (pour la fête des fromages) pourraient être gratuits exceptionnellement comme cela avait été acté en 2022.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- Instaure les parkings payants du samedi 8 Avril au samedi 12 Novembre 2023 inclus,
- Instaure la gratuité sur le P1 pour le **28 mai**, sur le P5 pour le **11 Avril**, et sur tous les parkings le samedi 23 et dimanche 24 septembre, **sauf réservation de groupes**.

Politique tarifaire 2023

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- Statue sur la politique tarifaire 2023 suivante pour les parkings :

Tarif voiture et motos / journée	forfait journée 6€ proposé à tous les visiteurs qui le souhaitent (voitures et motos)
Pass semaine	7€ qui offre la possibilité de revenir durant toute une semaine
Pass annuel	forfait annuel 10€ proposé à tous les visiteurs qui le souhaitent (voitures et motos) Pas de pass saison pour les camping-cars ni pour les bus
Tarif véhicules longs	8€ les 12h - 16€ les 24h
Tarif groupe	3€ la journée par véhicule léger en dehors des mois de juillet et Aout pour les groupes de plus de 20 véhicules ayant organisé leur venue à l'avance avec le syndicat
Gratuité	De 19h à minuit - Pour tous les véhicules Gratuité pour les habitants de Rocamadour, le personnel des entreprises du site et les fournisseurs de la Solveroc Parking « puits des anglais », dédié aux habitants et personnes travaillant dans la cité - gratuit
Pour tous les véhicules	20 premières minutes gratuites afin de garantir qu'ils trouvent une place

La secrétaire

Mme Caroline Mey-Fau

Le Vice Président

Mr Serge Rigal